



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30 en la salle Florian- Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Présences : Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Lucie Coallier, greffière

Absences : Monsieur Marc Deslauriers, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

ORGANISATION

19-11-433 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2019 avec les modifications suivantes:

RETRAIT:

1. Sous la rubrique ORGANISATION, retrait du point intitulé: "Participation/Relations extérieures et d'affaires - Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) - Assemblée générale annuelle".

AJOUTS:

1. Sous la rubrique RESSOURCES HUMAINES, ajout du point intitulé: "Analyse des besoins en personnel - Création de poste - Directeur des affaires juridiques et greffier";
2. Sous la rubrique RESSOURCES HUMAINES, ajout du point intitulé: "Dossier de l'employé - Directrice des affaires juridiques et greffière - Embauche";
3. Sous la rubrique LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES, ajout du point intitulé: "Entente intermunicipale - Service en sécurité incendie - Achat d'appareils de protection respiratoire et autres accessoires - Procédure de conciliation".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-434 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 8 OCTOBRE 2019 À 19 H 30 - APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture,

et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-435 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 8 OCTOBRE À 19 H 30 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du procès-verbal de correction de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

19-11-436 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 15 OCTOBRE 2019 À 19 H 15 - APPROBATION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 octobre 2019 à 19 h 15 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-437 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2020

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot pour l'année 2020 de la façon suivante:

Jour	Date	Heure
Mardi	21 janvier 2020	19 h 30
	11 février 2020	
	10 mars 2020	
	14 avril 2020	
	12 mai 2020	
	9 juin 2020	
	14 juillet 2020	
	11 août 2020	
	8 septembre 2020	
	13 octobre 2020	
	10 novembre 2020	
	8 décembre 2020	

DE PUBLIER à cet effet un avis public conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-438 DÉLÉGATION DE POUVOIR ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS - MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

DE DÉSIGNER madame la conseillère Karine Bérubé à titre de mairesse suppléante et de substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 12 novembre 2019 au 9 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-439 PARTICIPATION/RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE PERROT (AGAIP) - ADHÉSION 2019-2020

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'adhésion de la Ville à l'Association des gens d'affaires de l'Île Perrot (AGAIP), pour l'année 2019-2020, au coût de 131,25 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 137,80 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-440 SOUMISSION SUR INVITATION RETENUE - APPEL D'OFFRES 2019-15 INV - ENTRETIEN DES PATINOIRES ET GLISSADES EXTÉRIEURES POUR L'HIVER 2019-2020 - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-15 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour l'entretien des patinoires et glissades extérieures pour l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 4 novembre 2019 à 14 h, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

D'ADJUGER le contrat à la firme Fontaine Paysagiste Inc. visant l'entretien des patinoires et glissades extérieures pour l'hiver 2019-2020, au coût de 55 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 3 novembre 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 57 750 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-730-20-447.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-441 SOUMISSION PUBLIQUE RETENUE - APPEL D'OFFRES 401-110-18-17 - SERVICES DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS VOLUMINEUX - RENOUVELLEMENT 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18/11/445 par laquelle la Ville de L'Île-Perrot a octroyé un contrat aux Services Matrec Inc. pour des services de collecte, transport et disposition des déchets et des déchets volumineux pour les Villes participantes à ce regroupement (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion).

CONSIDÉRANT que le contrat a été adjudgé pour un (1) an, soit l'année 2019 avec une possibilité de quatre (4) années optionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT que ledit contrat prend fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la clause 15.02, stipulant que pour les années d'options, sur demande écrite, soixante (60) jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une des options de renouvellement;

CONSIDÉRANT que chacune des Villes parties à ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

QUE la Ville de L'Île-Perrot informe les Services Matrec Inc. qu'elle entend se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour l'année 2020, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres 401-110-18-17 et aux prix unitaires figurant au bordereau.

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres 401-110-18-17.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

QUE les sommes nécessaires soient appropriées à même le fonds général aux postes budgétaires relatifs aux matières résiduelles.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des Villes parties au regroupement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-442 CONTRAT - MMQ - ASSURANCES GÉNÉRALES - RENOUELEMENT 2020

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

DE RENOUELER, pour l'année 2020, le contrat d'assurances générales de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 130 257 \$ taxes incluses.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires relatifs aux assurances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

COMMUNICATIONS

RESSOURCES HUMAINES

19-11-443 ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL - CRÉATION DE POSTE - DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIER

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'AUTORISER la création du poste cadre "Directeur des affaires juridiques et greffier".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-444 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION

ATTENDU QUE de façon usuelle, les employés étudiants surveillants de parcs sont licenciés à chaque année vers la fin août et que le tout est confirmé par le Conseil municipal;

ATTENDU QU'en raison d'une erreur cléricale, pour l'année 2019, les employés étudiants surveillants de parcs ont été licenciés le 15 septembre 2019, mais que le tout n'a pas été soumis au Conseil municipal;

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

DE CONFIRMER la fin d'emploi en date du 15 septembre 2019 des personnes suivantes:

Nom	Prénom
Iannuzzi	Thomas
Dansereau	Samuel
Girouard	Hugo
Athanasiades	Aleko
Wand	Aryane
Vincent	Maika
Labonté	Félix
Théorêt	Maxime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-445 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - YVAN DE LACHEVROTIÈRE - DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET EMBELLISSEMENT - FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-04-171 par laquelle monsieur Yvan De Lachevrotière a été nommé au poste de directeur des services techniques, travaux publics et embellissement avec le statut de cadre contractuel;

CONSIDÉRANT que monsieur De Lachevrotière a complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Yvan De Lachevrotière au poste de directeur des services techniques, travaux publics et embellissement.

QUE la date de confirmation de ce statut soit fixée au 18 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-446 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE - EMBAUCHE

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Zoë Lafrance au poste de directrice des affaires juridiques et greffière avec le statut de cadre à l'essai;

QUE l'embauche est effective au plus tard le 6 janvier 2020;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Lafrance pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES FINANCIÈRES

19-11-447 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - OPÉRATION NEZ ROUGE - CAMPAGNE 2019

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER un don de 250 \$ à Opération Nez Rouge Vaudreuil-Dorion pour appuyer leur campagne 2019.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-448 SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA VILLE - ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU - PROJET VERT

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

D'ACCORDER une subvention de 7 000 \$ à l'école secondaire du Chêne-Bleu pour assurer la pérennité du Projet Vert.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-449 SUIVI DES BUDGETS - AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES - NOVEMBRE 2019 - APPROBATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués entre le 1er janvier et le 8 octobre 2019 tels qu'ils figurent sur la liste déposée par la trésorière conformément à l'article 5.1 du règlement 588 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-450 SUIVI DES BUDGETS - ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2019 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états comparatifs au 31 octobre 2019 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19-11-451 COMPTES À PAYER - DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - OCTOBRE 2019

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2019 totalisant 5 679 474,69 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-452 COMPTES À PAYER - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE MUNICIPALE - AUTORISATION DE DÉPENSER

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER le directeur des services techniques, travaux publics et embellissement à effectuer des dépenses liées au projet de construction d'une nouvelle piscine municipale.

D'AUTORISER la trésorière à approprier à cette fin une somme de 50 000 \$ à même le surplus vers le poste budgétaire 02-311-00-419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES MATÉRIELLES

RESSOURCES IMMOBILIÈRES

19-11-453 LOCATION D'IMMEUBLES - LOCAL SITUÉ AU 190, AUTOROUTE DU SOUVENIR, BAIL 2018-2019 - RECONDUCTION POUR 2019-2020

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

DE RECONDUIRE jusqu'au 14 novembre 2020 le bail intervenu en 2018 entre la Ville de L'Île-Perrot et l'Escadron 867 Vaudreuil-Dorion pour la location du local situé au 190, autoroute du Souvenir, le tout conditionnellement à ce que l'organisme démantèle la mezzanine qui semble dangereuse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-11-454 RÈGLEMENT NUMÉRO 698 - TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE DE 500 000 \$ - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par Gabrielle Labbé qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 698 ayant pour objet le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000 \$, et cette dernière dépose le projet de règlement, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19-11-455 RÈGLEMENT NUMÉRO 699 - TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par Kim Comeau qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 699 ayant pour objet le traitement des élus municipaux et ce dernier présente le projet de règlement, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-00.001).

19-11-456 CONTRAT DE SERVICES - CHARLEBOIS SÉGUIN, AVOCATS -
REPRÉSENTATION PAR PROCUREUR DEVANT LA COUR MUNICIPALE
RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES - ANNÉE 2020

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Charlebois Séguin, Avocats, pour agir à titre de procureur de la Ville de L'Île-Perrot devant la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, pour l'année 2020, à un taux horaire de 125 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre soumise par maître Mario Charlebois le 19 août 2019.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-120-00-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-457 CONTRAT DE SERVICES - CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES -
CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS - ANNÉE 2020

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services à Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges visant à assurer le contrôle des animaux errants sur le territoire de la Ville, selon les termes et conditions énoncés dans leur soumission pour l'année 2020.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 000 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-290-10-459.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-458 CONTRAT DE SERVICES - HENRI DIDILLON - ÉVALUATION
ORGANISATIONNELLE - SERVICES DE LOISIRS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

DE PROLONGER le contrat de services à Henri Didillon - Conseil en gestion municipale pour réaliser une évaluation organisationnelle des services des loisirs et de la bibliothèque, au coût de 7 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre du 24 octobre 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 874,06 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-459 CONTRAT DE SERVICES - LBB STRATÉGIES ET LBB SPORT DE MONTRÉAL
- PRÉPARATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL TECHNIQUE POUR LE
PROJET DE LA PISCINE MUNICIPALE

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services à LBB Stratégies et LBB Sport de Montréal visant la préparation du programme fonctionnel technique pour le projet de la piscine municipale, au coût total de 21 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 4 novembre 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 785 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-460 CONTRAT DE SERVICES - SIDPRINT - RÉALISATION ET IMPRESSION DU CALENDRIER MUNICIPAL 2020

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services à SidPrint visant la réalisation et l'impression du calendrier municipal 2020, sur papier glacé, au coût total de 6 480 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 4 octobre 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 803,19 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-414.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-461 ENTENTE INTERMUNICIPALE - SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET AUTRES ACCESSOIRES - PROCÉDURE DE CONCILIATION

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

DE SOUMETTRE à la procédure de conciliation visée par l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes*, le différend avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot relatif à l'achat de matériel (appareils de protection respiratoire et autres accessoires) pour le service de sécurité incendie.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER

GESTION DU TERRITOIRE

19-11-462 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 331, 1RE AVENUE - LOT 1 575 493 - DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard des deux futures habitations trifamiliales jumelées, sises au 331, 1re Avenue (lot projeté 6 338 318) et au 333, 1re Avenue (lot projeté 6 338 319), lots actuellement désignés comme étant le lot 1 575 493, ayant pour objet d'autoriser:

- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;

- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,5 mètres au lieu du minimum de 2,6 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 18 octobre 2019 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que les critères et conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures, selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'égard des deux futures habitations trifamiliales jumelées, sises au 331, 1re Avenue (lot projeté 6 338 318) et au 333, 1re Avenue (lot projeté 6 338 319), lots actuellement désignés comme étant le lot 1 575 493, ayant pour objet d'autoriser:

- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,5 mètres au lieu du minimum de 2,6 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-463

DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 331, 1RE AVENUE - ZONE H-28 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction de deux habitations trifamiliales de deux étages sur les lots projetés 6 338 318 (331, 1re Avenue) et 6 338 319 (333, 1re Avenue) situés dans la zone H-28;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction pour l'immeuble sis au 331, 1re Avenue, dans la zone H-28, tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-464 CADASTRE ET LOTISSEMENT - FRAIS DE PARC - LOT 1 575 493 (1RE AVENUE)

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement du lot 1 575 493 situé sur la 1re Avenue dans le but de créer deux nouveaux lots portant les numéros 6 338 318 et 6 338 319;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à l'approbation d'une opération cadastrale relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues dans le Règlement sur les permis et certificats.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu :

QUE le propriétaire du lot 1 575 493 verse à la Ville une somme de 8 590 \$ comme contribution aux fins de parcs, représentant 10 % de la valeur du terrain à lotir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-465 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 468, GRAND BOULEVARD - LOT 1 575 868 - DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 468, Grand Boulevard (lot 1 575 868) ayant pour objet d'autoriser:

- Que la largeur de l'allée d'accès soit de 6,59 mètres au lieu de 7 mètres;
- Que la largeur de l'allée de circulation soit de 2,52 mètres au lieu de 6 mètres;
- Que l'espace de stationnement soit situé à 0 mètre de la ligne latérale du terrain tel que démontré sur le plan préparé par M. Benoît Rolland, Arpenteur-Géomètre (Dos.: T7456-3-7, Min.: 20276);

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 18 octobre 2019 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que les critères et conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures, selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande puisque certains éléments de la demande pourraient être modifiés;

CONSIDÉRANT que les modifications du stationnement pourraient porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque la demande fera en sorte de diminuer les espaces de verdure sur le terrain et d'augmenter les nuisances dans le secteur (une école primaire est parmi les bâtiments voisins);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

DE REFUSER la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 468, Grand Boulevard (lot 1 575 868) en vue de permettre:

- Que la largeur de l'allée d'accès soit de 6,59 mètres au lieu de 7 mètres;
- Que la largeur de l'allée de circulation soit de 2,52 mètres au lieu de 6 mètres;
- Que l'espace de stationnement soit situé à 0 mètre de la ligne latérale du terrain tel que démontré sur le plan préparé par M. Benoît Rolland, Arpenteur-Géomètre (Dos.: T7456-3-7, Min.: 20276).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-466

DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 468, GRAND BOULEVARD - ZONE C-18 - PIIA - MODIFICATION DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de l'espace de stationnement existant a été déposée pour le commerce Pétrole Léger Inc. sis au 468, Grand Boulevard, dans la zone C-18;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'objectif numéro 4 du règlement prévoit de s'assurer que les aménagements extérieurs soient bien planifiés;

CONSIDÉRANT que les critères dudit objectif, lesquels se lisent comme suit, ne sont pas respectés:

- L'impact visuel des aires de stationnement et d'entreposage est atténué par de la végétation, des haies ou un talus;
- Une partie des espaces extérieurs est paysagée et comprend des arbres, des arbustes, du gazon ou d'autres éléments décoratifs;"

CONSIDÉRANT que la demande ne peut être approuvée puisque la dérogation mineure, accompagnée de cette demande, est refusée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de modification de l'espace de stationnement existant pour le commerce Pétrole Léger Inc. sis au 468, Grand Boulevard, dans la zone C-18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-11-467

DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 400, GRAND BOULEVARD - LOT 1 575 919 - PPCMOI - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par le propriétaire du 400, Grand Boulevard, pour le lot 1 575 919, situé dans la zone C-27, visant à autoriser:

- L'usage 12-01 - *Service d'affaires (Service de garde pour animaux domestiques)*;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation énoncés dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER la demande d'autorisation d'un projet particulier pour le lot 1 575 919, situé dans la zone C-27 visant à autoriser:

- L'usage 12-01 - *Service d'affaire (Service de garde pour animaux domestiques)*;

avec la condition suivante:

- Que l'usage "Service de garde pour animaux domestiques" n'excède pas plus de 6 % de la superficie du plancher de l'usage principal.

QUE le défaut de remplir la condition susmentionnée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser ledit projet et d'opérer ledit usage.

QU'une consultation publique sur ce projet de résolution soit tenue le 3 décembre 2019 à 19 h 45 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

TENUE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 15 à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-11-468

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE